

Édito

par Philippe BREGLIANO, Président de Provence Forêt



« Cela fera bientôt une année que je suis au service de notre Coopérative. Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant la présidence de ce formidable outil qu'est la coopérative Provence Forêt au service de notre forêt Provençale. La Coopérative conforte sa position d'acteur majeur de la filière bois en développant de façon exponentielle son chiffre d'affaires depuis 2005. Rien qu'entre 2011 et 2012, il est passé de 850 000 € à 1 100 000 € ! Dans le même temps, elle connaît une augmentation sensible de ses moyens humains associée à une diversification de ses compétences, rendant même ses locaux trop petits...

Cependant, la tâche est rude pour la Coopérative, pour tous ses salariés ainsi que pour ses administrateurs. Il nous faut nous adapter en permanence et de plus en plus vite aux contraintes environnementales, réglementaires et qualitatives croissantes, ceci dans un contexte économique difficile. Les subventions qui ont tendance à diminuer, sont de plus en plus difficiles à obtenir, et les banques rechignent à nous accorder toute la trésorerie utile. Nous voici face à un paradoxe où la demande en bois augmente, les prix ont une légère tendance à la hausse et où nos marges s'effondrent. Pourquoi ? Parce que, nous nous efforçons de valoriser au mieux votre ressource tout en l'exploitant dans les règles de l'art, le respect de la réglementation, l'adhésion à PEFC, etc.... La commission que nous prélevons sur la vente de bois ne compense, en général, pas nos coûts réels. Par le passé, compte tenu du nombre modéré d'opérations, les aides arrivaient à compenser le manque à gagner. Maintenant, ce n'est plus le cas.

Un autre phénomène, certes ancien, est en train de se généraliser : devant l'augmentation de la demande en bois et la diminution des moyens des services de l'Etat, les coupes illégales prolifèrent et la législation sur les documents de gestion n'est pas respectée. D'après les chiffres du CRPF **seuls 40% des Plans Simples de Gestion nécessaires sont rédigés en PACA** alors qu'ils le sont dans 80% des cas dans les autres régions. Il est évident que les prix proposés par la Coopérative, pour une coupe d'amélioration sur une surface correctement délimitée, seront inférieurs à ceux proposés pour une coupe rase illégale de surface indéterminée...

Je m'adresse donc à vous afin de vous rappeler de quelle manière vous pouvez contribuer à assurer la pérennité de votre coopérative. Tout d'abord, je tiens à vous mettre en garde contre d'éventuelles propositions d'achat de coupe en direct et à « l'amiable », à des prix unitaires « mirobolants », **sans garantie des quantités** de produits qui vous seront **réellement achetées**. En outre, je ne peux que vous rappeler que vous avez, comme dans toute coopérative, l'obligation d'y apporter vos produits.

Ensuite je vous invite à devenir les ambassadeurs de la Coopérative en persuadant vos voisins propriétaires forestiers, ainsi que vos élus des vertus de votre coopérative pour leurs territoires.

Par ailleurs, la coopérative n'est pas infaillible et nous souhaitons continuer à nous améliorer. Je vous prie de nous faire remonter vos critiques ou interrogations et, enfin, de faire acte de candidature pour devenir vous-même administrateur de la Coopérative. Pour finir je vous informe que la Coopérative est une entreprise solidaire, de ce fait vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux en investissant dans son capital.

Au plaisir de vous rencontrer lors de notre Assemblée Générale à Brignoles. »

Projets



Dans le contexte de la forêt provençale d'aujourd'hui, le projet industriel IVB de Brignoles représente un **atout exceptionnel** pour gérer cette forêt. Ce projet ce n'est pas un pari, ce n'est pas un défi, c'est une opportunité rare. Il n'est certes pas parfait mais l'alternative est la déstructuration progressive et complète de la filière conduisant à l'abandon de la gestion forestière. Faire en sorte que ce projet se concrétise ce n'est donc pas un choix, mais un devoir pour tout forestier. Faire tout son possible pour œuvrer à sa réussite est une obligation pour chaque forestier.

Lorsque Provence Forêt a été contactée par l'industriel, ses administrateurs ont compris l'enjeu et se sont engagés. C'est à nous tous de faire en sorte qu'il soit le meilleur afin de propulser la forêt de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, en tant que moteur économique à partir d'une **ressource locale renouvelable et non délocalisable**.

Si nous aimons la forêt Provençale nous devons cesser de discuter vainement et engager toutes nos forces dans l'aboutissement de ce projet. Votre Coopérative y travaille depuis cinq ans.

Vous, propriétaires forestiers, détenteurs de la ressource, et nous, équipe technique, nous pouvons réussir, ensemble, ce challenge.

Tiziano PANINI, directeur de Provence Forêt

Nos engagements

La coopérative Provence Forêt est engagée depuis 2010 dans des démarches de certifications garantissant la qualité des travaux.



Provence Forêt est doublement certifiée ISO 14001 (réduction des impacts sur l'environnement) et PEFC (gestion durable des forêts des adhérents engagés dans cette démarche). Ces certifications vous apportent la garantie que chaque chantier est réalisé en respectant la réglementation applicable, la parcelle et son couvert (respect des sols, des arbres d'avenir..) et le référentiel PEFC dans sa dernière version. Les éventuelles malfaçons sont obligatoirement traitées et font l'objet d'une réponse.

Ces certifications sont délivrées par un organisme certificateur indépendant (Bureau Veritas Certification) à la suite d'audits de vérification de nos engagements et de leur réalisation.

La certification PEFC permet de répondre aux besoins de certains clients assurant ainsi la valorisation des bois concernés. Au service de ses adhérents, la Coopérative met à leur disposition la démarche de portage de la certification PEFC qui permet d'adhérer via Provence Forêt. Comme sur tous nos chantiers, nous respectons le référentiel lors des travaux et vos bois transitant par la coopérative sont valorisés auprès des clients demandeurs de bois PEFC.

Chloé LESCANT, responsable environnement

Et toujours

Vous avez la possibilité de soutenir la Coopérative en souscrivant au capital social de celle-ci. Ces « parts à avantages particuliers » d'une valeur de 16 €, bénéficient d'une rémunération basée sur un taux annuel de 2 %. Les intérêts acquis seront payables tous les 5 ans à date anniversaire. Ces parts, qui peuvent être souscrites par les associés coopérateurs et par les associés non coopérateurs, vont devenir un levier fondamental de développement. De plus, la Coopérative étant considérée comme une entreprise solidaire, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux en investissant dans son capital social.

Elles peuvent être souscrites au siège social de la société ou en contactant l'un de nos techniciens.



Recevez nos newsletter par mail en vous abonnant sur : www.provenceforet.fr/newsletter

Actualités

Nouvelle identité

Afin d'accompagner les projets de demain, la coopérative Provence Forêt a décidé de rajeunir son logo. Cette nouvelle image n'est que le point de départ. Un nouveau site internet va voir le jour avant la fin de l'année, de nouveaux documents de communication vont être faits afin d'être toujours plus proches de vous.

Appel à candidature

Vous êtes adhérent de la coopérative ? Le milieu de la forêt vous intéresse ?

Impliquez-vous dans la gouvernance de votre Coopérative en proposant votre candidature pour devenir membre du Conseil d'administration et représenter ses adhérents.

Nouveaux salariés

Sandrine FISNOT : Directrice administrative et financière
Marie TRAMON : chargée de projets
Rémi RODRIGUEZ : technicien

Plus d'informations sur
notre site internet
www.provenceforet.fr

Nous contacter

Alpes de Haute Provence
Tél : 04 92 31 60 17

Hautes Alpes
Tél : 04 92 52 53 30

**Alpes Maritimes
Var**
Tél : 04 94 50 11 56

**Bouches-du-Rhône
Siège social**
Tél : 04 42 90 73 37

Vaucluse
Tél : 04 90 23 65 52